



**DISCOURS DE MONSIEUR MICHEL CELI VEGAS,  
PRÉSIDENT DU CENTRE D’ECHANGES ET COOPERATION POUR  
L’AMÉRIQUE LATINE - CECAL**

Mesdames, Messieurs les Représentants,

Au nom du Centre d’Echanges et Coopération pour l’Amérique Latine – CECAL je vous présente mes meilleures salutations et félicite le Président pour la tenue de cette 105ème Conférence Internationale du Travail.

Le rapport du Directeur général « Promouvoir une migration équitable » analyse les répercussions des migrations internationales, qui constituent une forme de mondialisation.

Les migrations internationales sont toujours d’actualité vu leur augmentation. En 2015, on comptait 243,7 millions de migrants internationaux dans le monde, soit environ 3% de la population mondiale, et ces chiffres continuent de croître en raison des événements récents.

Le visage des migrations internationales est variable. Les migrants sont soit temporaires à compétences mixtes, soit installés à long terme, peu ou hautement qualifiés, sans distinction de sexe et de race, déplacés volontairement ou détachés pour leurs fonctions particulières.

Le terme « travailleur migrant » englobe les différentes acceptions d’un individu travaillant dans un pays autre que le sien qui dynamise l’économie grâce à la mobilité internationale, mais parfois engendre une vulnérabilité dans certains secteurs de la population.

Mesdames, Messieurs les Représentants...

L’emploi reste sans aucun doute le principal moteur des migrations.

Mais l’efficacité des instruments de protection des travailleurs migrants est constamment remise en question.

Les travailleurs migrants représentent une part très importante de la population active. D’après les estimations de l’OIT, les travailleurs migrants, surtout concentrés dans le secteur économique des services, constituent 4,4 pour cent de tous les travailleurs.

Le Secrétaire général de l’ONU, lors de la 57<sup>ème</sup> session de l’Assemblée générale de l’ONU en 2002, a déclaré « qu’il était temps d’examiner plus globalement les diverses dimensions de la question des migrations ».

Le « Rapport Doyle » a formulé plusieurs recommandations pour combler les lacunes juridiques des migrants et établir une commission globale spécialisée. En 2003 a été créé la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) qui a établi les principes d’action du Groupe mondial sur la migration (GMG) réunissant les directeurs de 17 agences des Nations Unies, dont l’OIT.

En outre, des travaux analytiques de l’OIT, menés en coopération avec le Fonds monétaire international (FMI), l’Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque mondiale, ont permis une convergence croissante sur la question des migrants.

A l’échelle régionale, l’OIT a favorisé la collaboration transfrontalière entre les fédérations syndicales nationales en obtenant des résultats concrets.



P.O. Box 1229  
CH 1211 Geneva 1  
SWITZERLAND  
Tel (+41) 22-3203556  
Tel (+41) 79-4199136  
Tel (+41) 22-3292905

E-mail: [contact@cecal.net](mailto:contact@cecal.net)  
<http://www.cecal.net>

ECCLA – Exchange and Cooperation Centre for Latin America

CECAL – Centre d’Echanges et Coopération pour l’Amérique Latine

CICAL – Centre de Intercambios y Cooperación para América Latina

La création de réseaux et la coopération transfrontalière ont permis aux syndicats de fournir des services plus efficaces permettant de conclure des accords bilatéraux, notamment en Amérique latine.

Avec l’appui de l’OIT, plusieurs pays ont élaboré des politiques nationales de protection sociale englobant les travailleurs migrants et élargissant la couverture des prestations à ces nouveaux groupes de travailleurs en vertu de la convention (n°102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

En Argentine, le BIT a mené des activités de renforcement des capacités à l’intention des représentants des travailleurs et du gouvernement, en élargissant la couverture de la protection sociale et en favorisant l’enregistrement des travailleurs domestiques migrants. En 2015, le ministère du Travail a élaboré une brochure destinée aux travailleurs domestiques migrants, où figurent des renseignements pratiques sur leurs droits et obligations en matière de travail.

Au Brésil, dans le cadre de la Coupe du monde de 2014 et de la préparation des Jeux Olympiques de Rio (été 2016), l’OIT s’est employée à faciliter la mise en place de mécanismes de dialogue social au niveau de l’Etat et des municipalités, afin de promouvoir le travail décent dans le secteur de la construction. Cette démarche a débouché sur l’élaboration d’un modèle d’intervention pour la promotion du travail décent dans les futures grandes manifestations sportives mondiales.

Au Costa Rica, l’action menée par le BIT a principalement consisté à appuyer la politique migratoire nationale, grâce à l’amélioration de l’accès des travailleurs migrants à la justice, au renforcement de l’inspection du travail et à la régularisation des travailleurs migrants non déclarés. Cette intervention à titre d’essai a été élargie au « triangle Nord » (El Salvador, Guatemala et Honduras), où il est crucial de fournir une protection aux travailleurs migrants.

Mesdames, Messieurs les Représentants...

Dans ce contexte, l’intervention des ONGS pour faciliter le dialogue, sensibiliser et améliorer les relations entre les gouvernements et les travailleurs migrants a une importance capitale pour éviter des abus et la violation des droits fondamentaux.

Merci beaucoup.